



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 46767

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la nécessité de créer un ordre national des infirmières. Les infirmières - profession de santé la plus importante en nombre -, qui jouent un rôle très important dans le domaine de la santé, ne sont pas rassemblées dans une structure ordinaire, la grande majorité des organisations infirmières s'étant déclarées favorables à la création d'un tel ordre. Celui-ci aurait, entre autres, pour vocation de rassembler l'ensemble de la profession, actualiser et contrôler l'application des principes qui la régissent, assurer à tous ses membres un droit à l'expression, voire de permettre une meilleure représentation de la France au Conseil international des infirmières qui regroupe cent vingt-deux nations. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Pennec Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46767

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6825